

N° **251510**

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS
DE MONSIEUR WALID SAYADI – 12^{ème} ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu les délibérations n°20-065 et n°20-066 du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire et portant élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés n°201272 du 21 juillet 2020, n°22.935 du 15 septembre 2022 et n°231105 du 19 juin 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Walid Sayadi, adjoint au Maire,

Considérant les dissensions survenues entre Monsieur le Maire et son adjoint, Monsieur Walid Sayadi, dans l'exercice des fonctions déléguées de ce dernier dans le cadre de sa délégation « marchés forains »,

ARRETE

Article 1 : La délégation de Monsieur Walid Sayadi, 12^{ème} adjoint au maire, est modifiée à compter de la date de la publication du présent arrêté et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 2 : A compter de cette date, il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Walid Sayadi dans le secteur des centres sociaux uniquement.

Article 3 : A ce titre, Monsieur Walid Sayadi pourra signer les arrêtés et tous les actes, courriers et pièces courantes relevant de cette délégation. Sa signature devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le comptable public assignataire.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Choisy-le-Roi, le **06 AOUT 2025**

Le Maire,



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250806-JUR-25-1510-AR
Date de télétransmission : 06/08/2025
Date de réception préfecture : 06/08/2025